

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE DE VINON



ANNÉE 2022

SOMMAIRE

Délibérations du Conseil Municipal

(Extraits des délibérations conformes au registre)

Séance du 19 septembre 2022

- 2022_0033 – Validation devis nettoyage de façade de la salle des fêtes*
- 2022_0034 – Affouages 2022-2023*
- 2022_0035 – ONF coupes de l'exercice 2023*
- 2022_0036 – Tableau des emplois au 1^{er} septembre 2022*
- 2022_0037 – Tarif redevance assainissement*
- 2022_0038 – Validation devis sauvegarde informatique*
- 2022_0039 – Nomination correspondant incendie et secours*



Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché le 20.09.2022
ID : 018-211802871-20220919-2022_0039-DE

République Française
Département Cher
Commune de Vinon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/09/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	6	8

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du cher
Le : 20/09/2022
Et
Publication ou notification du :
20/09/2022

L'an 2022, le 19 Septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARIX Marie-France, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/09/2022.

Présents : Mme MARIX Marie-France, Maire, MM : BONNIN Thierry, GUERIN Marc, HAY Serge, JOLY Jean-François, MIGEON Cyrille

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DOS SANTOS ALMEIDA Ludiwine à Mme MARIX Marie-France, M. HELIN Christian à M. BONNIN Thierry

Absent(s) : Mme BILBAULT Justine, M. MAZÉ Christopher

A été nommé(e) secrétaire : M. HAY Serge

2022_0039 – CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

La loi de consolidation du modèle de sécurité civile et de valorisation, dite « Loi MATRAS » a été adoptée le 16 novembre 2021. Cette loi devient l'un des textes majeurs de la sécurité civile française depuis la loi du 13 août 2004 de Modernisation de la sécurité civile.

Dans son courrier du 6 septembre 2022, Monsieur le Préfet du Cher informe la commune de Vinon de la nécessité de procéder à la création de la fonction de conseiller municipal « correspondant incendie et secours ».

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
DESIGNE Jean-François JOLY, « correspondant incendie et secours ».

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Pour copie conforme :

Serge HAY



En mairie, le 20/09/2022
Le Maire
Marie-France MARIX

Envoyé en préfecture le 20/09/2022

Reçu en préfecture le 20/09/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 018-211802871-20220919-2022_0039-DE



République Française
Département Cher
Commune de Vinon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/09/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	6	8

L'an 2022, le 19 Septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARIX Marie-France, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/09/2022.

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme MARIX Marie-France, Maire, MM : BONNIN Thierry, GUERIN Marc, HAY Serge, JOLY Jean-François, MIGEON Cyrille

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DOS SANTOS ALMEIDA Ludiwine à Mme MARIX Marie-France, M. HELIN Christian à M. BONNIN Thierry

Absent(s) : Mme BILBAULT Justine, M. MAZÉ Christopher

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du cher
Le : 20/09/2022
Et
Publication ou notification du :
20/09/2022

A été nommé(e) secrétaire : M. HAY Serge

2022_0038 – Validation devis Sauvegarde Informatique

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la sauvegarde des fichiers de la commune était, jusqu'à présent, réalisée sur un disque dur externe. Ces fichiers représentent un volume de plus de 100 Go.

Madame le Maire précise que ce système n'est pas assez sécurisé, et pas en accord avec les règles du RGPD.

Madame le Maire propose une solution de sauvegarde, le RexBackup Hybride, il combine sauvegarde locale et sauvegarde sur le cloud. Cette solution peut sauvegarder l'intégralité de nos données informatiques, le boîtier est blindé, hydrofugé et antivol. Ce système permet également le télétravail en toute sécurité via la connexion vpn.

Cette solution est proposée pour un coût de 243 € HT/trimestre pour une durée de cinq ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, de valider :

- le devis de l'entreprise REX ROTARY d'un montant de 243 € HT/trimestre concernant la mise en place d'une sauvegarde informatique à la mairie.
- **Mandate** Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Le secrétaire de séance
M. HAY Serge

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/09/2022
Le Maire



Marie-France MARIX

Envoyé en préfecture le 20/09/2022

Reçu en préfecture le 20/09/2022

Affiché le



ID : 018-211802871-20220919-2022_0038-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/09/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	6	8

L'an 2022, le 19 Septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARIX Marie-France, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/09/2022.

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme MARIX Marie-France, Maire, MM : BONNIN Thierry, GUERIN Marc, HAY Serge, JOLY Jean-François, MIGEON Cyrille

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DOS SANTOS ALMEIDA Ludiwine à Mme MARIX Marie-France, M. HELIN Christian à M. BONNIN Thierry

Absent(s) : Mme BILBAULT Justine, M. MAZÉ Christopher

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du cher
Le : 20/09/2022
Et
Publication ou notification du :
20/09/2022

A été nommé(e) secrétaire : M. HAY Serge

2022_0037 – TARIF REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Suite à la demande de la SAUR concernant l'actualisation des tarifs de la redevance assainissement, le conseil municipal décide de reconduire pour l'année 2023, sans augmentation, les tarifs décidés dans sa délibération n° DEL09092014-02 du 9 septembre 2014, à savoir :

Taxe de raccordement à l'assainissement collectif : 1 500,00 euros

Frais d'abonnement des usagers augmentés de 200 euros/an

Prix du m3 d'eau : coût supplémentaire de 2,72 euros/m3

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/09/2022
Le Maire
Marie-France MARIX



Envoyé en préfecture le 20/09/2022

Reçu en préfecture le 20/09/2022

Affiché le 20/09/2022

ID : 018-211802871-20220919-2022_0037-DE



Envoyé en préfecture le 20/09/2022

Reçu en préfecture le 20/09/2022

Affiché le 20.09.2022



ID : 018-211802871-20220919-2022_0037-DE

Le secrétaire de séance
M. HAY Serge

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché le 20/09/2022
ID : 018-211802871-20220919-2022_0036-DE



République Française
Département Cher
Commune de Vinon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/09/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	6	8

L'an 2022, le 19 Septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARIX Marie-France, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/09/2022.

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme MARIX Marie-France, Maire, MM : BONNIN Thierry, GUERIN Marc, HAY Serge, JOLY Jean-François, MIGEON Cyrille

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DOS SANTOS ALMEIDA Ludiwine à Mme MARIX Marie-France, M. HELIN Christian à M. BONNIN Thierry

Absent(s) : Mme BILBAULT Justine, M. MAZÉ Christopher

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du cher
Le : 20/09/2022
Et
Publication ou notification du :
20/09/2022

A été nommé(e) secrétaire : M. HAY Serge

2022_0036 – TABLEAU DES EMPLOIS AU 1er septembre 2022

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er SEPTEMBRE 2022 :

TITULAIRES	
FILIERE TECHNIQUE – CAT C	
Cadre d'emploi :	Adjoint Technique
Grade :	Adjoint Technique
Effectif :	2
Durée Hebdomadaire :	35/35 ^{ème}

Envoyé en préfecture le 20/09/2022

Reçu en préfecture le 20/09/2022

Affiché le 20/09/2022



ID : 018-211802871-20220919-2022_0036-DE

	20/35ème
FILIERE ADMINISTRATIVE – CAT C	
Cadre d'emploi :	Adjoint Administratif
Grade :	Adjoint Administratif Principale 1ère classe
Effectif :	1
Durée Hebdomadaire :	35/35ème
FILIERE ANIMATION – CAT C	
Cadre d'emploi :	Adjoint d'Animation
Grade :	Adjoint d'Animation
Effectif :	1
Durée hebdomadaire :	11h30/35ème
STAGIAIRES	
FILIERE TECHNIQUE – CAT C	
Cadre d'emploi :	Adjoint Technique
Grade :	Adjoint Technique
Effectif :	1
Durée Hebdomadaire :	5h30/35ème
NON TITULAIRES	
FILIERE TECHNIQUE – CAT C	
Cadre d'emploi :	Adjoint Technique
Grade :	Adjoint Technique d'entretien de 2ème classe
Effectif :	1
Durée Hebdomadaire :	10/35ème
FILIERE ADMINISTRATIVE – CAT C	1 agent
Cadre d'emploi :	Adjoint Administratif
Grade :	Adjoint Administratif de 2ème classe

Effectif :	1
Durée hebdomadaire :	16,15/35 ^{ème}

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter le tableau d'emplois ainsi proposé qui prendra effet au 1^{er} SEPTEMBRE 2022.


Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012, article 6413 et 6411

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures



Pour copie conforme :
En mairie, le 20/09/2022
Le Maire
Marie-France MARIX

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché le 20/09/2022 
ID : 018-211802871-20220919-2022_0036-DE

Le secrétaire de séance
M. HAY Serge

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to M. HAY Serge, the secretary of the meeting.



Envoyé en préfecture le 20/09/2022

Reçu en préfecture le 20/09/2022

Affiché le 20/09/2022

Berger
Lefebvre

ID : 018-211802871-20220919-2022_0035-DE

République Française
Département Cher
Commune de Vinon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/09/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	6	8

L'an 2022, le 19 Septembre à 19 :00, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARIX Marie-France, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/09/2022.

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme MARIX Marie-France, Maire, MM : BONNIN Thierry, GUERIN Marc, HAY Serge, JOLY Jean-François, MIGEON Cyrille

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DOS SANTOS ALMEIDA Ludiwine à Mme MARIX Marie-France, M. HELIN Christian à M. BONNIN Thierry

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du cher
Le : 20/09/2022
Et
Publication ou notification du :
20/09/2022

Absent(s) : Mme BILBAULT Justine, M. MAZÉ Christopher

A été nommé(e) secrétaire : M. HAY Serge

2022_0035 – ONF - Coupes de l'exercice 2023

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. DONDON Julien de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année présenté ci-après,
- Demande à l'ONF de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites,
- Pour les coupes inscrites, précise leur mode de commercialisation
- Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des (de la) coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après.

État de l'assiette :

Parcelle	Nature de la coupe	Volume présumé réalisable (M3)	Surface (ha)	Coupe réglée (oui/non)	Décision du propriétaire	Mode de commercialisation			
						Vente sur pied	Bois façonnés		Délivrance pour affouage
							Appels D'offres	Gré à gré	

5,6,7	IRR	170	6.38	OUI		X			

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Mode de commercialisation en contrat de bois façonné (à la mesure)

Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots groupés (dites "ventes groupées"), conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier.

Pour ces cas, le propriétaire mettra ses bois à disposition de l'ONF sur pied ou façonnés. Si ces bois sont mis à disposition de l'ONF sur pied, l'ONF est maître d'ouvrage des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de "Vente et exploitation groupée" sera rédigée.

Mode de délivrance des bois d'affouages

Les bois d'affouage, houppiers, taillis et arbres de qualité chauffage, seront délivrés sur pied. Le Conseil Municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

M. Marc GUERIN

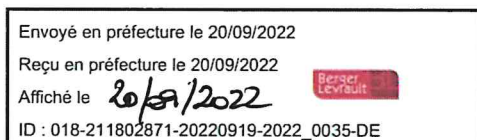
M. Serge HAY

M. Jean-François JOLY

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Madame le Maire ou son représentant assistera au(x) martelage(s) de la(des) parcelle(s) n°.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures



Le secrétaire de séance
M. HAY Serge



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/09/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	6	8

L'an 2022, le 19 Septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARIX Marie-France, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/09/2022.

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme MARIX Marie-France, Maire, MM : BONNIN Thierry, GUERIN Marc, HAY Serge, JOLY Jean-François, MIGEON Cyrille

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DOS SANTOS ALMEIDA Ludiwine à Mme MARIX Marie-France, M. HELIN Christian à M. BONNIN Thierry

Absent(s) : Mme BILBAULT Justine, M. MAZÉ Christopher

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du cher
Le : 20/09/2022
Et
Publication ou notification du :
20/09/2022

A été nommé(e) secrétaire : M. HAY Serge

2022_0034 – AFFOUAGES 2022/2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à 5,50 € le stère de bois pour les affouages 2022/2023.

Le règlement reste inchangé.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/09/2022
Le Maire
Marie-France MARIX



Le secrétaire de séance
M. HAY Serge

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché le 20/09/2022
ID : 018-211802871-20220919-2022_0034-DE





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/09/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	6	8

L'an 2022, le 19 Septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARIX Marie-France, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/09/2022.

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme MARIX Marie-France, Maire, MM : BONNIN Thierry, GUERIN Marc, HAY Serge, JOLY Jean-François, MIGEON Cyrille

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DOS SANTOS ALMEIDA Ludiwine à Mme MARIX Marie-France, M. HELIN Christian à M. BONNIN Thierry

Absent(s) : Mme BILBAULT Justine, M. MAZÉ Christopher

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du cher
Le : 20/09/2022
Et
Publication ou notification du :
20/09/2022

A été nommé(e) secrétaire : M. HAY Serge

2022_0033 – VALIDATION DEVIS POUR NETTOYAGE DE LA FACADE DE LA SALLE DES FETES

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis concernant le nettoyage de la façade de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, de valider :

- le devis de l'entreprise PALMA DÉCAPAGE d'un montant de 3 854,00 € HT concernant le nettoyage de la façade de la salle des fêtes.
- **Mandate** Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché le 20/09/2022
ID : 018-211802871-20220919-2022_0033-DE



Pour copie conforme :
En mairie, le 20/09/2022
Le Maire
Marie-France MARIX

Le secrétaire de séance
M. HAY Serge

